

# **EVALUATION DES NUISANCES SONORES** **DUES AU TRAFIC ROUTIER DU RING**

**dans le quartier d'habitation situé entre le**  
**boulevard Sylvain Dupuis et la chaussée de**  
**Ninove, à Anderlecht**



**Institut Bruxellois pour la  
Gestion de l'Environnement**

**Division Recherche, Ressources  
Humaines et Coordination**

**Laboratoire Bruit**

Avril 2006

Gulledelle, 100  
1200 Bruxelles  
Tél. : 02/775.75.75  
E-mail : [Info@ibgebim.be](mailto:Info@ibgebim.be)



## Introduction

A la demande de l'AED, le laboratoire bruit de l'IBGE a mené, dans la matinée du jeudi 16 mars 2006, une campagne de mesure de bruit dans le quartier d'habitation situé entre le Westland Shopping Center et la chaussée de Ninove à Anderlecht.

Cette campagne de mesure fait suite à une plainte émanant des habitants de ce quartier, lesquelles font mention, dans le courrier adressé à l'AED « d'un cône de bruit » plus intense suite à l'installation de barrière anti-bruit installée en juillet 2005 le long du ring à hauteur de l'avenue du Luizenmolen et du boulevard Joseph Bracops,

## Méthodologie

Au total, 14 points de mesure ont été répartis dans le quartier.

Les niveaux sonores ont été mesurés 2 fois en chaque points. Chaque mesure a duré environ 2 minutes et un intervalle d'environ une demi-heure sépare les 2 séries de mesures.

Durant la campagne de mesures, les conditions météorologiques<sup>1</sup> étaient favorables : pas de précipitation, vent de vitesse inférieure à 5 m/s et de direction NE.

## Dépouillement des mesures et constats

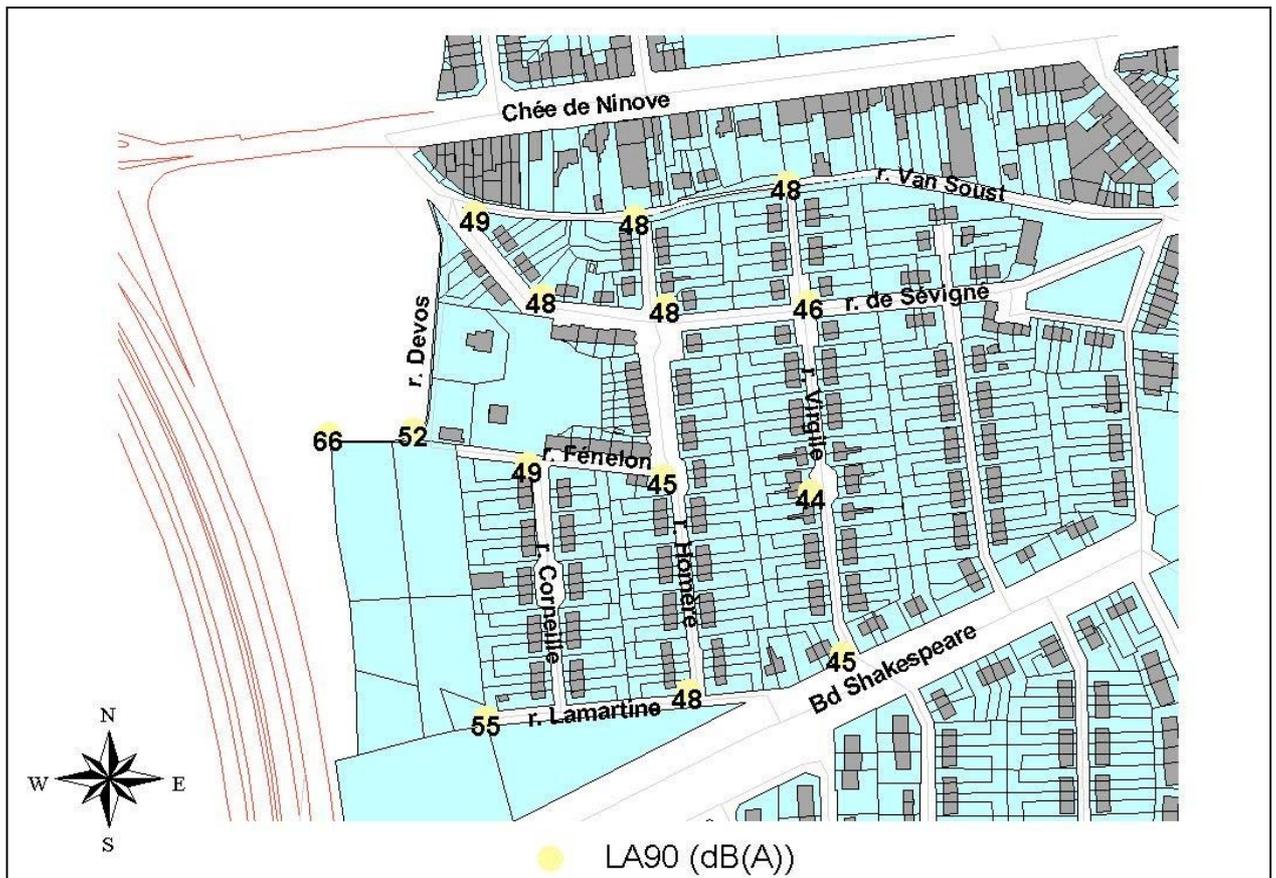
### **L<sub>A90</sub> – niveau de bruit de fond**

L'impact acoustique du trafic routier du ring sur le quartier a été évalué sur base de l'indice L<sub>A90</sub> (niveau dépassé pendant 90% du temps) généralement utilisé pour caractériser le bruit de fond. Le bruit du trafic routier du ring génère un bruit de fond sourd et relativement continu et peut donc valablement être caractérisé par cet indice qui exclut le bruit généré par des sources plus ponctuelles telles que la circulation locale (passage d'une voiture de temps en temps, passage d'un bus à proximité de la rue Lamartine ou encore du camion poubelle) ou les cris perçants des pies et des corneilles.

Comme on peut le visualiser sur la carte ci-dessous, les L<sub>A90</sub> relevés à la majorité des points (11 points sur 14) ne dépassent pas 50 dB(A). En un seul point de mesure, le niveau de bruit mesuré dépasse 65 dB(A). Ce point est situé au bout de l'avenue Livinius Walravens, à une quinzaine de mètre de la barrière qui surplombe le ring. En deux autres points on relève des niveaux de bruit de 55 et 52 dB(A). Il s'agit du cul de sac de l'avenue Lamartine et de l'intersection du sentier qui relie la rue Fénélon à l'avenue Walravens. Ces 3 points se différencient des autres par le fait qu'il existe un contact visuel direct avec le ring depuis ces points de mesure.

---

<sup>1</sup> Condition météorologiques relevées à la station de l'I.B.G.E., Gulledelle, 100 à 1200 Bruxelles

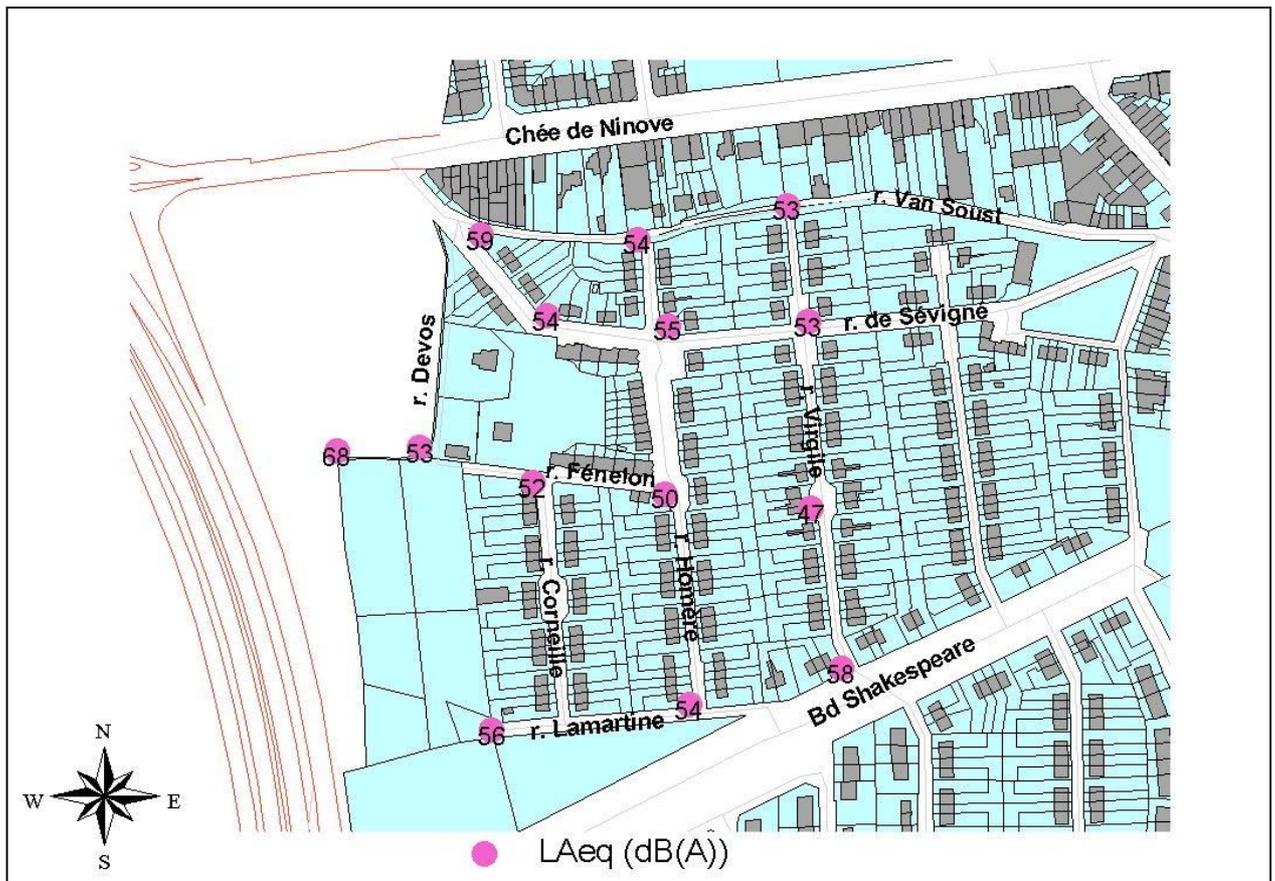


### **L<sub>Aeq</sub> – Niveau équivalent**

Les seuils d'intervention définis dans le « plan de lutte contre le bruit en milieu urbain » adopté par le gouvernement de la Région de Bruxelles Capital en juin 2000 sont donnés en terme de niveaux équivalents. C'est pourquoi, bien que l'indice LA90 permette de caractériser le bruit du trafic routier du ring et puisse être assimilé à un niveau équivalent spécifique de cette source sonore, les niveaux équivalents globaux ont également été calculés et figurent sur une carte pour l'ensemble des points.

Il est important de souligner que les niveaux équivalents globaux caractérisent l'ensemble des sources sonores présentes aux différents points de mesure. Ces niveaux englobent aussi bien les cris des oiseaux (très présents lors des mesures bd Shakespeare par exemple) que le bruit généré par la circulation locale ou la chaussée de Ninove (très nettement perceptible au coin des rues Van Soust et de Sévigné) ou encore que le bruit du trafic routier du ring.

Sur la carte ci-dessous, on constate que, à l'exception du point de mesure surplombant le ring, au bout de l'avenue Walravens, les niveaux mesurés aux différents points sont tous inférieurs au seuil d'intervention défini dans le plan et qui est de 65 dB(A), en journée. La majorité des niveaux sont même inférieurs au seuil au-delà duquel une gêne commence à être ressentie et qui est de 55 dB(A).



## Conclusions

Les niveaux relevés dans le quartier d'habitation situé entre le Westland Shopping Center et la chaussée de Ninove à Anderlecht ne dépassent ni le seuil d'intervention défini dans le plan de lutte contre le bruit en milieu urbain de la Région de Bruxelles-Capitale, ni le seuil à partir duquel une gêne commence à être ressentie.

Il est possible qu'en cas de conditions météorologiques différentes, le bruit du ring soit mieux perçu dans le quartier, par exemple en cas de vent de direction SO, plus favorable à la propagation du bruit dans la direction du quartier visé. L'augmentation éventuelle des niveaux de bruit liés à de telles conditions météorologiques resteraient toutefois relativement faible et n'engendreraient certainement pas un dépassement du seuil d'intervention ou même, pour la plupart des points, du seuil de gêne.

Par ailleurs, les écrans anti-bruit visés semblent relativement éloignés du quartier dont est originaire la plainte pour avoir une incidence sur les niveaux sonores dans ce quartier.

De plus, aucune campagne de mesure n'ayant été réalisée dans ce quartier avant la pose des murs anti-bruit incriminés, il n'est dès lors pas possible de constater s'il y a eu effectivement une augmentation du bruit suite à la construction de ces murs.